SECTEURS AVEC ENJEUX ÉCOLOGIQUES SPÉCIFIQUES

RÉSEAU VERT

ECO

Mesures complémentaires liées à l'arborisation superposées aux secteurs généraux, aux alignements structurants et à certains plan d'arborisation localisés (voir plans et fiches correspondantes)

intentions et lignes directrices liées au document 'Réseau vert de Lausanne et de l'Ouest lausannois, étude ciblée des composantes biologiques, synthèse et fiches de mesure - 01.2014'

ENJEUX ÉCOLOGIQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX **MILIEUX SECS**

- **pourquoi ?** favoriser les échanges génétiques et la colonisation des espaces de milieux secs (plantes, insectes, reptiles) en créant des micro-habitats continus ou discontinus de qualité d'une surface variante entre 5 et 100m^2) reliant les trois sites majeurs
- **où?** mesures à mettre en œuvre conjointement avec la création des alignements structurants projetés A, B, D et E
- **comment?** en privilégiant la continuité des fosses et la mise en place d'un substrat maigre et filtrant au pied des arbres et le long des talus ensoleillés aux abords de la route, en mettant en place ponctuellement des tas de pierres semi-enterrés issus des travaux, en choisissant un mélange de prairie adapté ou en accompagnant l'arborisation par une strate arbustive ponctuelle composée d'arbustes épineux indigènes. *Voir choix d'essences annexe IV.3*
- **Voir fiche T3** du document 'Réseau vert de Lausanne et de l'Ouest lausannois'

ENJEUX ÉCOLOGIQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AU **SOUS RÉSEAU AGRICOLE : SECTEUR À VOCATION 'ARBRES FRUITIERS'**

- **pourquoi ?** restaurer la valeur paysagère, historique et biologique des vergers haute tige présents historiquement dans ce secteurs
- **où?** parcelles situées dans l'emprise du secteur défini dans la fiche P5
- **comment?** en cas d'abattage ou de nouvelles plantations, un minimum de 30% de l'arborisation sera composé d'essences fruitières indigènes ou de fruitiers traditionnels rustiques haute tige, sauf pour le secteur 4 où un minimum de 50% est exigé. Idem pour l'arborisation des espaces publics.
- **Voir fiche T4** du document 'Réseau vert de Lausanne et de l'Ouest lausannois' et **prendre contact avec le Service des Travaux** pour définir les opportunités de compensation au cas par cas en cas d'abattage

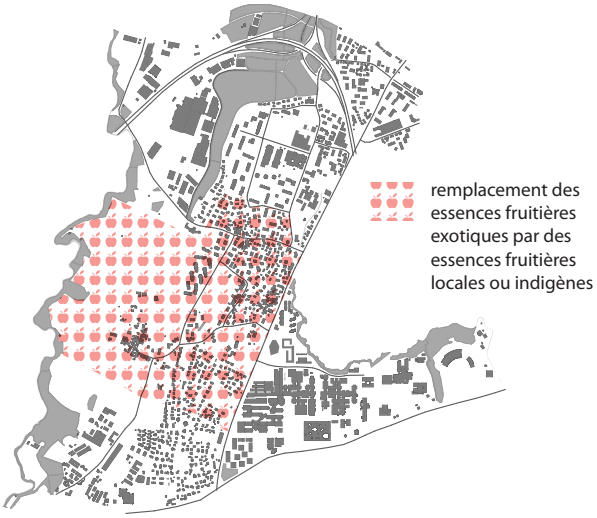

ENJEUX ÉCOLOGIQUES SPÉCIFIQUES LIÉS AUX **LIAISONS ÉCOLOGIQUES FORESTIÈRES**

- **pourquoi ?** assurer la conservation et la consolidation des boisements existants en reliant les trois sites majeurs identifiés : le bois d'Ecublens, le cordon boisé de la Venoge et celui de la Sorge et créer des liaisons boisées (corridors de transit) permettant le transit pour les espèces forestières et se déplaçant en milieu ouvert le long des lisières (mammifères, reptiles, oiseaux, amphibiens, insectes)
- **où ?** parcelles en lisière de boisements/bosquets ou situées sur le tracé de liaisons forestières à créer
- **comment?** Cette liaison peu se matérialiser sous forme continue si cela est possible, ou de stepstone, c'est-à-dire de massifs-relais ponctuels, idéalement espacés de 200m ou moins et d'une largeur de 20m au moins, avec une strate buissonnante dense et dépourvues de clôtures et autres obstacles au transit de la faune. Le maintien de vieilles souches et d'arbres sénescents ou présentant des cavités sont également intéressante, ainsi que l'installation de haie vives. *Voir choix d'essences annexe IV.3*
- **Voir fiche T1** du document 'Réseau vert de Lausanne et de l'Ouest lausannois' et **prendre contact avec le Service des Travaux** pour définir les opportunités de compensation au cas par cas en cas d'abattage

07/03/19 plan général d'arborisation Ecublens